

COMPTE ÉRENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2019.

Membres présents :

Claude PILLOUD, Jean-Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Michèle BRAND, Mélanie JEUNET, Andréanne CHENAVAS, Christine SAILLARD, Thierry BOZZONETTI, Ludovic SEIBERT, Stéphane EPAILLY, Georges PROST.

Membres excusés : Pierre MICHEL, Sabine GRILLET, Marie-Paule COLBACK LEITAO.

Secrétaire de séance : Thierry BOZZONETTI.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Comptes rendus des commissions et EPCI
- Vente terrain à M et Mme JARNO
- Renouvellement Bail antenne INFRACOS (SFR)
- Demande d'admission en non-valeur
- Divers courriers (JP Tonner- T Jacquin)
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu précédent :

Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2/ Compte-rendu des commissions et EPCI :

Fusion entre les communautés de communes du Haut-Jura : Le Maire informe que suite au vote dans chaque commune de la Grandvallièrre, il en ressort que 8 communes sont contre et 2 favorables, en l'occurrence Saint-Laurent et Le Lac des Rouge Truites.

3/ Vente de terrain à M. et Mme JARNO : Ceux-ci ont acceptés la proposition de la commune pour 160 m² à 30 " le m². Le géomètre passera border cette nouvelle parcelle et la vente suivra. Le conseil délibère à l'unanimité afin de concrétiser cette vente.

4/ Renouvellement bail antenne INFRACOS : le Conseil Municipal a étudié cette demande anticipée de renouvellement de bail pour l'installation technique SFR située dans l'église. Le bail actuel arrive à échéance en 2021 avec un loyer de 2 258 " par an. Sur le principe, le Conseil Municipal est favorable à ce renouvellement.

Toutefois, compte-tenu de la durée d'engagement (12 ans) et des loyers négociés avec d'autres opérateurs ces dernières années, il considère que le loyer de base est trop faible et souhaite que celui-ci soit porté à 2 800 " avec une augmentation de 2% par an.

5/ Admission en non-valeur :

Vu le PV de carence du Trésor public, après discussion, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de titres émis à BARBAUD Pierre en 2014 pour des locations de studio et pour un montant de 1020" (Décédé et demande de renseignement négative).

6/ Courrier divers :

- Courrier JACQUIN Thibault : Le Maire donne lecture de son courrier concernant le manque de visibilité au croisement de la route de la Vallière et de la Grande Rue. Le Conseil Municipal décide de l'achat d'un miroir afin de sécuriser ce carrefour pour un montant de 416 " HT LL La commission travaux décidera de son positionnement définitif.

- Courrier JP Tonner : Celui-ci a réduit la surface louée dans les ateliers municipaux et demande un retour au loyer précédent, soit 52 " par mois. Le Conseil Municipal, accepte à 8 voix pour, 1 abstention et 3 contre.

7/ Questions diverses :

- Ventes de bois : 2 lots de bois étaient en vente à Levier mais un seul a trouvé preneur pour 42 / m3. Les cours des bois s'effondrent et la commune ne vend pas tous les lots escomptés. Le nombre de chablis augmentent sans cesse. Il est décidé de vendre 60 m3 de chauffage en trop au poids.
- Travaux en cours : Pour terminer les travaux de renforcement du Bas de ville, le Conseil prend connaissance du devis de la SJE d'un montant de 39 324 " TTC. Les travaux ne pourront pas être réalisés avant début septembre.
- Nid de guêpes : Il est proposé de faire payer l'intervention des pompiers pour la destruction des nids de guêpes à hauteur de 50 " car les bombes coûtent cher. Pour info, le SDIS demande 130 " pour la même intervention.
- Courrier RC : Le président du RC fait part des difficultés à trouver des bénévoles afin de tondre le terrain de foot et sollicite l'employé communal afin de réaliser cette tâche. Le Conseil Municipal rejette cette demande à l'unanimité.
- Courrier CAGNE Marie-Lorraine : Des eaux usées se déversent dans son garage. L'employé de commune interviendra rapidement afin de solutionner ce problème.
- Le Conseil accepte le renouvellement de l'utilisation de la salle polyvalente par Juradanse le vendredi soir pour un montant de 200 " annuel.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de certains parents d'élèves remerciant la commune pour son engagement financier dans les voyages scolaires.
- Le Conseil accepte une demande tournage à la chapelle de l'ay et aux 4 Lacs début septembre par JourJproductions.
- Le Conseil municipal propose d'implanter des obstacles amovibles pour faire baisser la vitesse des voitures. Un essai sera réalisé.

Le Maire informe qu'il a pris divers arrêtés :

- Arrêté fermant définitivement la décharge et prévoyant des contraventions pour les personnes ne respectant pas cet arrêté. Il est discuté de prendre un arrêté prévoyant des sanctions pour tout dépôt sauvage dans la commune.
- Arrêté interdisant la baignade et le canotage sur le lac de l'ay.